

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2026



Les 2^{des} PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

arrivent dans un contexte de profond mécontentement exprimé par les salariés lors de nos échanges et par la grève.

RÉMUNÉRATION

AUGMENTATION COLLECTIVE

1% (au lieu de 0.9%)
applicable au 1er mars sur
le salaire de fonction, le
13ème mois et la prime de
vacances

QUE REPRÉSENTE 1% SUR VOTRE SALAIRE ?

Estimations moyennes sur certaines classifications :

- Pour un collègue en classif 3B => 18€ nets/mois
- Pour un collègue en classif 4B => 25 € nets/mois
- Pour un collègue en classif 6 => 45 € nets/mois

AUGMENTATION INDIVIDUELLE

Budget de 1,2% (au lieu de 1%) de
la masse salariale qui intègre
l'équité salariale, avec effet au 1er
juillet

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE // CESU

Pas d'évolution
Montant net de 150€ (ou
200€ pour les activités non
télétravaillables).
Modalités identiques à
2025 (3 mois d'ancienneté
avec les mêmes dates
de versement)

**TOUJOURS PAS
À LA HAUTEUR!**

AVIS FO

TROP LOIN DU COMPTE !

Les nouvelles propositions de l'employeur restent toujours très loin des attentes et des besoins des salariés : en l'état, elles ne permettront pas de compenser l'érosion du pouvoir d'achat due à plusieurs années d'inflation cumulée.

Alors que la Direction confirme sa stratégie de récompenser la surperformance individuelle, touchant de manière aléatoire environ 1/3 des salariés,

FO RENOUVELLE SA DEMANDE D'AUGMENTATION COLLECTIVE CONSÉQUENTE POUR TOUS, SEULE MESURE PÉRENNE POUR VOS SALAIRES, EN VUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 4 FÉVRIER.

Inscrivez-vous à la Newsletter !

Délégués syndicaux : Mathieu CORNILLAUD : 06.72.44.48.63 mathieucornillaud@yahoo.fr
Blandine CHEDEMAIL : 06.16.54.68.85 blandinechedemailfo@gmail.com
Jean Luc GUERIN : 07.77.85.96.94 jeanluc.fomacif@gmail.com

